

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Frédéric Haenni et consorts au nom du groupe radical - Que deviendraient les produits du terroir vaudois sans le fameux reblochon de Moudon ?

1 RAPPEL DE L'INTERPELLATION

Par un communiqué de presse daté du 9 décembre dernier, le Conseil d'Etat informe de l'arrêt, à la fin de l'année 2011, de la production sous licence cantonale des fameux fromages à pâte molle de Moudon.

Pour les nombreux amateurs et gastronomes avertis de ce canton et d'ailleurs, un arrêt de la production des fleurons gustatifs que sont ces délicieux produits fromagers issus du terroir vaudois est tout simplement inimaginable !

On ne peut en effet envisager la cessation pure et simple de la fabrication de produits vaudois aussi typiques et porteurs de notre image que sont par exemple l'inimitable et fameux reblochon vaudois, le coeur de Moudon ou encore le savoureux et moelleux brie Dagobert.

L'intention louable du Conseil d'Etat de veiller à assurer l'existence de la production de ces fromages a-t-elle réellement des chances de se concrétiser ?

Dès lors, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil d'Etat a-t-il pris toute la mesure de la valeur gastronomique reconnue et de l'image extrêmement positive que ces savoureux produits vaudois diffusent dans tout le pays ?
2. Quelles mesures le canton entend-t-il prendre pour assurer la pérennité de la connaissance et du savoir-faire, ainsi que de la transmission des traditions de fabrication de quelques-uns de ces fromages les plus connus ?
3. Sachant que la solution satisfaisante, mais transitoire, de la reprise de la production au mois d'avril dernier par l'entreprise de fromagerie Bettex de Champtauroz a permis la poursuite de la transformation d'une importante quantité de lait vaudois, le canton dispose-t-il d'autres alternatives qui puissent rapidement être mises en place et perdurer dans le temps ?

Souhaite développer.

Vallamand, le 14 décembre 2010

(Signé) Frédéric Haenni et 25 cosignataires.

2 RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

2.1 Question 1

Rappel

Le Conseil d'Etat a-t-il pris toute la mesure de la valeur gastronomique reconnue et de l'image extrêmement positive que ces savoureux produits vaudois diffusent dans tout le pays ?

Réponse

Oui, le Conseil d'Etat est conscient de l'excellente image des spécialités moudonnoises, mais il doit aussi à l'honnêteté de relativiser cette renommée en fonction des quantités réellement produites (~ 40 tonnes par année, soit env. 350'000 kg de lait), ce qui représente moins de 2‰ de la production laitière vaudoise (215 millions de kilos).

2.2 Question 2

Rappel

Quelles mesures le canton entend-t-il prendre pour assurer la pérennité de la connaissance et du savoir-faire, ainsi que de la transmission des traditions de fabrication de quelques-uns de ces fromages les plus connus ?

Réponse

Pour le Conseil d'Etat, l'abandon anticipé de cette production par l'entreprise Bettex dès 2012 n'est qu'un raccourcissement de la solution transitoire adoptée en 2010, qui prévoyait déjà de rapatrier prochainement cette fabrication à Moudon. C'est pourquoi le Département de l'économie, par le Service de l'agriculture, recherche actuellement une solution définitive, avec la collaboration d'une fédération de producteurs de lait et d'une grande entreprise de transformation laitière, permettant de prendre le relais de la commercialisation des spécialités moudonnoises sans interruption dès l'année prochaine.

2.3 Question 3

Rappel

Sachant que la solution satisfaisante, mais transitoire, de la reprise de la production au mois d'avril dernier par l'entreprise de fromagerie Bettex de Champtauroz a permis la poursuite de la transformation d'une importante quantité de lait vaudois, le canton dispose-t-il d'autres alternatives qui puissent rapidement être mises en place et perdurer dans le temps ?

Réponse

Voir réponse à la question no 2

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 30 mars 2011.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean